

**Fiche d’Information CPIMS+ et Critères Minimuns – Mars 2021**



**Le CPIMS+ : soutenir des services de gestion de cas pour la protection de l’enfant plus sûrs, plus éthiques et plus efficaces**

Le CPIMS+ est le module de la plateforme logicielle Primero qui soutient les programmes de gestion de cas en matière de protection de l’enfant. La base de données constitue une amélioration de la base de données interagences de gestion de l’information sur la protection de l’enfance (IA CPIMS).  
 Pour que le CPIMS+ soutienne adéquatement les systèmes de gestion de l’information pour la gestion de cas en protection de l’enfant, des bases solides sont nécessaires en matière de capacités des travailleurs sociaux et des gestionnaires de cas. De plus, conformément aux *Interagency Guidelines for Case Management and Child Protection* du CPWG (2014), pp. 44–47, les composantes essentielles d’un CPIMS interagences comprennent :

1. Les formulaires intergences (IA) de gestion de cas en protection de l’enfance ;
2. Les sections pertinentes des Procédures opératoires Standards (PON/SOPs) relatives à la gestion de cas ;
3. Les évaluations d’impact sur la protection des données (DPIA) et les protocoles de protection des données (DPPs) ;
4. Le protocole de partage d’informations (ISP).

Le Comité de pilotage mondial du CPIMS+ (CPIMS+ SC) est composé de spécialistes seniors de la protection de l’enfance issus de IRC, Save the Children, l’UNICEF, Terre des Hommes Lausanne, Plan International, le HCR et le Domaine de Responsabilité de la Protection de l’Enfance. La vision du Comité de pilotage est de promouvoir et de maintenir l’intégration de la base de données et des outils CPIMS+ dans le cadre du renforcement des programmes de gestion de cas en matière de protection de l’enfance. Le CPIMS+ SC travaille en étroite collaboration avec le *Case Management Task Force* (CMTF) mondial et l’*Alliance* pour la *Protection de l’enfance pour* développer des ressources et des pratiques standard liées au CPIMS+.

Le soutien technique du CPIMS+ est assuré par l’équipe technique *UNICEF Primero*, qui coordonne l’ensemble du projet Primero. Cette équipe apporte un appui et des conseils pour le déploiement technique du CPIMS+, l’hébergement de l’application, le développement de fonctionnalités de la plateforme logicielle conformément aux exigences du CPIMS SC, ainsi qu’un support via un service d’assistance.

L’approche de renforcement du CPIMS est en cours dans plus de 50 localités et le logiciel CPIMS+ est déployé dans le monde entier pour remplacer le système de gestion de l’information interagence sur la protection de l’enfance (IA CPIMS) comme outil d’appui à une gestion de cas efficace en protection de l’enfant. En 2021, une nouvelle version (Primero Version 2) a été lancée, permettant aux partenaires nationaux de déployer et de configurer facilement les formulaires et les fonctionnalités sans l’appui d’un prestataire de développement logiciel. Primero v2 est basé sur un modèle d’abonnement afin de permettre aux partenaires de disposer d’une plus grande autonomie dans la mise en œuvre du CPIMS+, avec un accès à des services couvrant l’installation, l’hébergement et l’assistance technique continue pour les utilisateurs finaux.

**Le déploiement du CPIMS+ offre la possibilité de :**

* Collecter, organiser, stocker et diffuser les données relatives aux enfants de manière uniforme afin de faciliter le partage de données à tous les niveaux pour renforcer les processus et les pratiques ;
* Fournir un accès à des informations pertinentes et en temps opportun, nécessaires pour trouver des solutions ;
* Rassembler les organisations pour améliorer la coordination et la collaboration ;
* Contribuer à combler les lacunes en matière de données, améliorer la qualité des données, ainsi que renforcer les standards de protection des données et de partage de l’information ;
* Renforcer et soutenir les capacités des partenaires gouvernementaux et du personnel social de protection de l’enfance afin d’améliorer les services de gestion de cas.

**Quels sont les objectifs, les caractéristiques et les fonctionnalités du CPIMS+ ?** Voir le tableau ci-dessous.

| page2image48601104**Objectif, Caractéristiques & Fonctionnalité du CPIMS+**page2image50395776page2image50387712 |
| --- |
| **Fonctionnalité en ligne et hors ligne :**  Le CPIMS+ peut être utilisé à la fois en ligne et hors ligne, dans tous les navigateurs et sur tout type d’appareil (appareil mobile, tablette ou ordinateur portable). La fonction en ligne signifie que les organisations ont un accès complet à toutes les caractéristiques et fonctionnalités du CPIMS+, telles que le partage rapide de référencement et de transferts de cas, la demande d’approbations pour des processus clés de gestion de cas, ou l’accès aux rapports. En mode hors ligne, les gestionnaires de cas peuvent consulter, créer, enregistrer et modifier des cas jusqu’à ce qu’ils soient de nouveau connectés. |
| page2image50389248**Adapter le CPIMS+ au contexte :**  Le CPIMS+ est fourni avec une configuration standard basée sur les formulaires interagences mondiaux du CMTF et sur les meilleures pratiques en matière de gestion de cas pour la protection de l’enfance. Dans la mesure du possible, nous encourageons les programmes nationaux à utiliser cette configuration standard. Avec la nouvelle Version 2, les programmes nationaux peuvent facilement concevoir et configurer le CPIMS+ afin de répondre aux besoins spécifiques de leur contexte. Le système peut couvrir tous les cas de protection de l’enfance au niveau national ou être limité à une zone géographique ou thématique plus restreinte, selon les besoins.  Des réponses plu |
| **Recherche familiale et réunification :** La base de données enregistre de manière systématique les enfants non accompagnés et séparés, et accepte les demandes de recherche de la part des parents/tuteurs et des familles à la recherche d’enfants. Le système compare ensuite les demandes de recherche aux dossiers des enfants et indique aux gestionnaires de cas la probabilité d’une correspondance. |
| **Gestion quotidienne des cas :** Le logiciel de base de données permet aux gestionnaires de cas de stocker et d’organiser les informations des enfants dans des dossiers électroniques qui peuvent être ajustés et modifiés au fur et à mesure de l’évolution du cas de l’enfant. Entre autres fonctionnalités, le système peut suivre, orienter et transférer des cas individuels à d’autres membres du personnel ou à d’autres agences utilisant le système. Le CPIMS+ peut être utilisé pour « signaler » les tâches arrivées à échéance (ou en retard) afin d’encourager un suivi en temps opportun. De nouvelles fonctionnalités ont également été développées pour permettre les approbations par les responsables des Évaluations de l’intérêt supérieur, des plans de prise en charge et des formulaires de clôture de cas, la planification d’actions clés telles que les évaluations et les suivis, ainsi que des notifications par courriel. |
| **Agrégation des données, analyse et tableau de bord :**  Le CPIMS+ peut être utilisé pour adapter des rapports à des fins de plaidoyer, d’influence auprès des gouvernements et de satisfaction des exigences des bailleurs de fonds, ainsi que pour le sous-cluster Protection de l’enfance, le Groupe de travail sur la gestion de cas, et d’autres instances selon les besoins. Cette fonctionnalité (de base) d’analyse de données agrégées peut servir à informer la conception des programmes, les stratégies et les plans d’allocation des ressources. Le CPIMS+ rend la production de rapports et l’analyse plus rapide et plus simple. Pour une analyse avancée, les données peuvent également être facilement exportées vers Excel. |
| **Partage de l'information :**Le système permet de partager des informations en interne au sein d’une organisation ou en externe avec une autre organisation, dans le cadre des protocoles de protection des données et des protocoles interagences de partage de l’information. Cela peut faciliter la gestion des cas et des actions telles que la recherche familiale et la réunification. Le CPIMS+ est un outil de collaboration et de coordination visant à renforcer la prestation de services. |
| **Protection des données et confidentialité :** La base de données dispose de dispositifs de sécurité intégrés qui protègent les informations concernant les enfants en permettant différents niveaux de permission/accès pour les utilisateurs aux informations stockées dans la base de données. Cela s’appelle **«** accès basé sur les rôles **»**. Il existe des options pour retenir ou chiffrer les informations lors du partage des dossiers, et une fonction permet d’enregistrer les exigences de protection des données spécifiques aux souhaits de chaque enfant. Seules les personnes ayant besoin de consulter les données y ont accès, selon le principe du « besoin de savoir ». La plateforme Primero a fait l’objet d’un examen rigoureux de la sécurité de l’information par un tiers indépendant. |

***Que faut-il pour déployer le CPIMS+ dans votre contexte ? Remarque : tous les éléments peuvent ne pas être encore en place, mais ils doivent être planifiés et convenus, car ils seront nécessaires pour le déploiement du CPIMS+.***

|  | page1image65083280 Au niveau inter-  agency | page1image65078288Au niveau organizationel |
| --- | --- | --- |
| page1image65092848page1image65077872**Programme de Gestion de Cas** | Procédures opérationnelles standards interagences de gestion de cas (SOPs) existantes(y compris la mise à jour de la procédure du référencement) ;  Formulaires harmonisés de gestion de cas interagences ou champs spécifiques à utiliser dans le CPIMS+, convenus au niveau interagences ;  Prestation de services de gestion de cas à au moins 100 à 200 enfants de manière régulière. | *Plan continu permettant aux utilisateurs d’intégrer le nouvel outil dans leur travail quotidien de gestion de cas ;*  *Pour les agences déployant le CPIMS+ sans autres partenaires, les SOP de gestion de cas et*  *les formulaires de gestion de cas sont requis ;*  *Prestation de services de gestion de cas à au moins 100 à 200 enfants de manière régulière.* |
| page1image65364928**Coordination** | * Structure de coordination existante pour le CPIMS, qu’il s’agisse du *Case Management Task Force* ou du *Working Group* dans le pays ; * Protection des données et Évaluation d’impact ; * Protocole de partage de l’information / Politique de protection des données ; * SOP pour la gestion de cas ; * Accord sur l’hébergement du serveur ; | |
| page1image65369296 **Ressources Humaines et capacité de l’équipe** | Human, financial and technical resource to carry out the assessment, roll out and maintain the CPIMS+ (see below budget/resources section);  Ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour réaliser l’évaluation, déployer et maintenir le CPIMS+ (voir la section budget/ressources ci-dessous) ; | Engagement organisationnel à mettre en œuvre un nouveau système de gestion des données et désignation d’un point focal pour la gestion de cas et le système d’information par agence ;  Ressources humaines nécessaires en place (par ex. : responsable protection de l’enfance, gestionnaires de cas/travailleurs sociaux, personnel informatique) et formées ;  Contribution à la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires pour réaliser l’évaluation et le déploiement du CPIMS+ (voir ressources ci-dessous). |
|  | * Points focaux dédiés et soutien au déploiement ; * Support informatique au niveau organisationnel/interagences ; * Personnel familiarisé avec la navigation sur Internet. | |
| page2image65106112page2image65107776  **Matériel et connectivité** | * Ressources nécessaires pour une gestion sécurisée et fiable des données (armoires verrouillées, ordinateurs, imprimantes, téléphones, etc.) ; * Matériel informatique tel que ordinateurs (et tablettes ou appareils mobiles si applicable) ; * Connexion Internet stable nécessaire dans les lieux d’utilisation pour accéder à toutes les fonctionnalités du CPIMS+ ; une fonctionnalité hors ligne existe pour la collecte de données. | |
| page2image65469888 ***Budget / Ressources nécessaires***  *(Cela dépendra du contexte et des besoins ; les estimations sont indiquées ci-contre)* | **Ressources nécessaires pour la mise en place du CPIMS+** (cela dépendra du contexte et des besoins ; ci-dessous des estimations) :  INDISPENSABLE :   * Mise en place et test de la base de données CPIMS+ (à confirmer) ; * Maintenance du système et résolution des problèmes (à confirmer) ; * Administrateur du système CPIMS+ ; * Hébergement dans le cloud (150 $ par mois) ; * Matériel informatique tel que ordinateurs (et tablettes si applicable), connexion Internet stable.   TRÈS SOUHAITABLE :   * **Coordinateur IA CPIMS+** : un point focal dédié pendant au moins 6 à 12 mois pour le déploiement inter-agences ; pour les déploiements complexes, cela est indispensable.   **Remarque :** ces coûts concernent la mise en place du CPIMS+ et n’incluent pas le support technique des membres du Comité de pilotage CPIMS+, la formation des utilisateurs finaux sur le CPIMS+ ni les ressources humaines au niveau national. | |

page1image47390368

**Les critères suivants sont utilisés par le Comité de pilotage CPIMS pour prioriser le soutien aux pays demandant le déploiement du CPIMS+ :**

* Pays utilisant l’**ancienne version IA CPIMS** et souhaitant passer à la nouvelle version ;
* **Contexte humanitaire** (cela peut également concerner une région géographique ou un groupe spécifique) ;
* **Programme de gestion de cas déjà en place** ou processus établi, avec un calendrier clair et des formulaires de gestion de cas harmonisés en cours de développement ou déjà existants ;
* **Instance de coordination de la protection de l’enfance fonctionnelle** et ressources humaines disponibles pour soutenir la phase pré-déploiement et le déploiement du CPIMS lui-même ;
* Les **agences/instance de coordination démontrent motivation et engagement** pour renforcer les pratiques de gestion de l’information en protection de l’enfance pour la gestion de cas ;
* **SOP existantes et testées** et formulaires de gestion de cas interagences, ou mesures prises pour commencer leur développement/harmonisation ;
* **Protocole existant** sur le partage d’information et la protection des données, ou mesures prises/accord pour commencer l’élaboration du document correspondant ;
* **Vision** visant à assurer la durabilité du CPIMS+.

Il y a **quatre étapes** pour le déploiement du CPIMS+. Le temps nécessaire pour chacune de ces phases dépend des ressources disponibles dans le pays et de la complexité du contexte, et peut donc varier de manière significative.



Lors de la **phase d’évaluation**, l’accent est mis sur la question de savoir si le CPIMS+ est adapté à votre contexte et sur ce qui doit être fait pour qu’il soit utilisé de manière appropriée et efficace. La **phase de planification** correspond à un plan de mise en œuvre complet, où vous définissez les objectifs, les rôles et les responsabilités pour le déploiement. Durant la **phase de mise en œuvre**, le CPIMS+ est configuré et déployé. La dernière phase, **Support et maintenance**, intervient lorsque le système est opérationnel pour soutenir les utilisateurs et assurer la maintenance continue.

**Si vous décidez de déployer Primero/CPIMS+ dans votre contexte, le Comité de pilotage CPIMS+ s’engage à :**

* Vous aider à réaliser une **évaluation de la gestion de l’information** pour la gestion de cas en protection de l’enfance afin d’évaluer l’adéquation du système et les étapes suivantes ;
* Vous aider à comprendre les **coûts et ressources nécessaires** pour le déploiement et la maintenance du système ;
* Vous soutenir dans la **planification et la mise en œuvre** du déploiement ;
* Organiser des **formations et un mentorat** pour les utilisateurs finaux et l’administrateur du système ;
* Vous accompagner dans le **suivi et l’évaluation** du CPIMS+ pour améliorer la programmation.Help you conduct an information management assessment for child protection

Remarque : la rapidité de ce soutien dépendra de la demande mondiale et des ressources disponibles pour y répondre.

### CPIMS+ dans un contexte de réfugiés

Pour déployer le CPIMS+ dans un contexte de réfugiés, une coordination étroite avec le bureau pays du HCR est nécessaire. La pertinence de l’utilisation du CPIMS+ par rapport à ProgressV4 sera déterminée conformément aux Directives sur la gestion de l’information dans les contextes de réfugiés/mixte/déplacés internes, actuellement en cours d’élaboration.

| MESSAGES CLES   * **La base de données CPIMS+ n’est qu’une brique dans le mur plus large de la gestion de cas (CM) et du CPIMS, et elle nécessite une base solide de gestion de cas ;** * **C’est une opportunité de renforcer le travail de gestion de cas grâce aux outils de gestion de l’information ;** * **La base de données CPIMS+ nécessite que tous les autres 4 éléments (Procédures opérationnelles standards , Formulaires de gestion de cas interagences, Évaluation d’impact sur la protection des données, Protocoles de protection des données) existent et respectent les standards minimuns ;** * **Il s’agit d’un processus interagences qui requiert une participation active et un sentiment de ‘propriété’ de la part des agences et autorités nationales dans certains contextes ;** * **Les bases de données ne doivent pas nécessairement répliquer intégralement les formulaires de gestion de cas, mais la sélection des champs doit être délibérée et pertinente;** * **Toutes les agences participantes doivent contribuer activement au processus, avec 1 ou 2 membres du personnel dédiés au déploiement au niveau de l’agence/inter-agences, et la possibilité d’un financement durable est essentielle ;** * **En cas de déploiement particulièrement urgent, le calendrier et le soutien peuvent être “accélérés”.** |
| --- |

Si vous avez des questions au sujet de Primero et le module CPIMS+, veuillez contacter [childprotectioninnovation@gmail.com](mailto:childprotectioninnovation@gmail.com).

Pour plus d'informations sur Primero, visitez le [www.primero.org](http://www.primero.org) ou pour le CPIMS+, visitez [www.cpims.org](about:blank).